



**Lycée polyvalent**

51, Rue Victor Hugo

93500 PANTIN

☎ : 01.41.83.09.70

☎ : 01.48.45.01.78

Affaire suivie par :

Samia BOUAZZA

Directrice des formations

☎ : 01.41.83.09.77

☎ : 01.41.83.09.78

samia.bouazza@ac-creteil.fr

Zainab BERGHAL

Assistante technique

☎ : 01.41.83.09.81

Zainab.berghal@ac-creteil.fr

**Mini-stages de découverte des formations  
professionnelles ou technologiques du lycée  
Lucie AUBRAC – Pantin**

Dans le cadre du parcours avenir et de la politique de l'orientation choisie, le Lycée Lucie AUBRAC propose des mini-stages à destination des élèves de **3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup> (générale, technologique ou professionnelle)**.

Nous nous engageons à recevoir les élèves inscrits à compter du **02/03/2021** pour une découverte :

- De la filière Hygiène-Propreté : CAP Agent de Propreté et d'Hygiène, Bac Pro Hygiène Propreté et Stérilisation.
- De la section technologique : STI2D (Sciences des Techniques Industrielles et du Développement Durable)  
Option EE (Énergie- Environnement) ou option SIN (Systèmes d'Information et Numériques)
- De la filière générale : option SI (Sciences de l'Ingénieur),

Les élèves seront accueillis pour une demi-journée, ils assisteront au déroulement de séances de cours dans une classe.

**La marche à suivre est la suivante :**

**1. Demande de mini-stage**

Les inscriptions s'effectuent par l'intermédiaire des établissements scolaires des élèves de 3<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup>. La demande préalable est à transmettre par courriel (sous format word de préférence) à : [samia.bouazza@ac-creteil.fr](mailto:samia.bouazza@ac-creteil.fr) ou [Zainab.berghal@ac-creteil.fr](mailto:Zainab.berghal@ac-creteil.fr) .

(cf document de Demande de mini-stage en pièce jointe)

**2. Convention de mini-stage**

En retour, une convention sera envoyée par le lycée Lucie Aubrac à l'établissement d'origine avec les dates, horaires et classe concernée. L'élève présentera le premier jour de son mini-stage 3 exemplaires de cette convention dûment signés par l'établissement d'origine, l'élève et sa famille. Notre Proviseur signera alors les conventions, attestant ainsi de la présence de l'élève .La convention tiendra lieu de convocation.